LE SECTEUR MINIER HAÏTIEN : UN MOTEUR DE LA CROISSANCE NATIONALE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET HUMAIN

Dominique Boisson, Dr Géologue
Professeur à la Faculté des Sciences de l'UEH
Mai 2015

TABLE DES MATIERES

Mise en contexte 3

Etat des lieux du secteur minier haïtien 6

Le cadre légal existant 6

Les acteurs du secteur minier haïtien 7

Le gouvernement 7

Les compagnies minières étrangères 8

Les investisseurs locaux 9

La société civile 9

Les communautés 10

Le secteur international 11

Les projets miniers haïtiens 12

Politique Minière de la République d'Haïti 16

Le secteur minier haïtien potentiel contributeur fiscal de premier plan 17

Le secteur minier haïtien, facteur de développement régional 18

Le secteur minier haïtien, facteur de production nationale 18

Le secteur minier et la protection de l'environnement 18

Le secteur minier et la participation des communautés concernées 19

Adéquation du secteur minier et des autres secteurs économiques prioritaires du pays 20

Plan d'Action du Secteur Minier haïtien 21

Axe 1 : Renforcement Institutionnel 21

Aspect légal et réglementaire 21

Renforcement du Bureau des Mines 23

Inventaire des ressources minières d'Haïti 23

Promotion de la connaissance géologique du territoire national 24

Renforcement de la capacité en ressources humaines du secteur minier haïtien 25

Axe 2 : Education, promotion et vulgarisation 27

Promotion de l'entreprenariat minier haïtien 27

Education et vulgarisation de la problématique minière 28

Conclusion 29

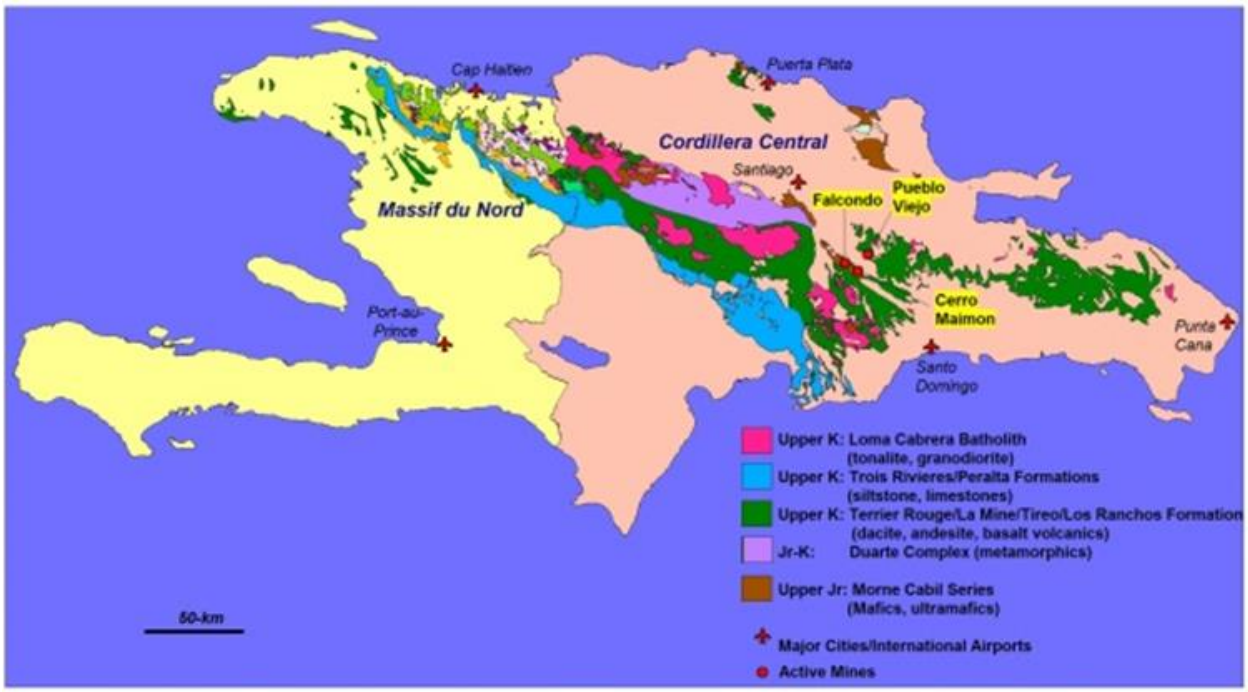
Le Secteur Minier Haïtien : Un moteur de la croissance nationale dans le respect de l'environnement physique et humain

MISE EN CONTEXTE

La nation haïtienne est née dans les affres de la problématique minière. Déjà, les premiers habitants de l'île, comme ceux des autres contrées américaines pratiquaient l'extraction des métaux, surtout les métaux précieux, de façon artisanale. L'arrivée des espagnols en 1492 a accéléré ce processus, les colons voulant exporter vers la colonie les richesses de ce sous-sol. Ce fut aussi la cause du génocide des tribus précolombiennes qui vivaient sur l'île et par ricochet la raison de la migration forcée venue d'Afrique. Cette première « ruée vers l'or » a cependant été de courte durée car les minerais accessibles directement aux méthodes rudimentaires de l'époque se sont vite épuisés et c'est l'agriculture basée sur l'esclavage qui a pris le dessus et a fait la prospérité de l'île au fil des siècles. Plusieurs tentatives ont eu lieu tant pendant la période coloniale que pendant la période haïtienne pour faire fonctionner le secteur minier haïtien mais il a fallu attendre la deuxième moitié du vingtième siècle pour que deux exploitations minières modestes de type industriel fonctionnent dans le pays : l'exploitation de bauxite à Miragoane de 1957 à 1982 et celle de cuivre aux Gonaïves de 1960 à 1972. Ces deux expériences ont été interrompues prématurément sans qu'une réhabilitation des sites d'extraction ne soit réalisée. De plus, les retombées économiques pour le pays ont été relativement faibles. Depuis la fermeture de l'exploitation de bauxite en 1982, aucune mine métallique n'a été mise en exploitation dans le pays et l'activité du secteur minier haïtien a concerné uniquement des projets d'exploration minière. A partir de cet historique du secteur minier haïtien, on peut comprendre que sa perception soit généralement négative et masque les retombées positives qu'un tel secteur peut avoir pour l'économie et le développement du pays.

En dépit du fait que le pays n'ait aucune tradition minière, il jouit d'un contexte géologique favorable pour l'existence de gisements métalliques de grande taille. L'île d'Hispaniola est en effet traversée par une importante chaine de montagne qui porte le nom de Cordillère Centrale

en République Dominicaine et de Massif du Nord du côté haïtien. Elle constitue une ceinture minéralisée propice aux métaux précieux et de base qui s'étend sur plus de 500 kilomètres depuis Santo-Domingo jusqu'à Port de Paix. Il convient d'ailleurs de noter qu'en République Dominicaine au moins trois mines en opération sont situées dans cette ceinture (Pueblo Viejo (Or, argent, cuivre), Cerro Maimon (Cuivre, Or), Falcondo (Nickel)



La ceinture minéralisée de l'île d'Haïti et les mines en exploitation en République Dominicaine

Ce contexte favorable est lié à l'histoire géologique de l'île au Crétacé (environ -100 à -60 Millions d'Années). A cette époque, l'actuel territoire haïtien correspondait à deux domaines distincts :

Un **domaine Secondaire Sud** correspondant à l'accrétion océanique de la mer des caraïbes. C'est-à-dire que des laves riches en fer et en magnésium et relativement pauvres en silice provenant directement du Manteau Supérieur se mettaient en place dans un contexte de distension de la croute terrestre.

Un **domaine Secondaire Nord** correspondant à la subduction sous l'arc insulaire des Grandes Antilles. Dans ce cas, il s'agissait plutôt d'un raccourcissement de l'écorce terrestre occasionnant la superposition de deux plaques lithosphériques et la mise en place d'un volcanisme particulier,

plus riche en silice et en calco-alcalin (Ca, Na, K). Ce type de volcanisme est généralement accompagné de la remontée de métaux comme le cuivre, l'argent ou l'or.

A côté du contexte géologique globalement favorable à l'existence de gisements miniers en Haïti, on doit considérer le contexte géographique au sens large de l'île et plus particulièrement de sa partie ouest caractérisée par une topographie souvent abrupte (prévalence des montagnes par rapport aux plaines), des microclimats allant de zones très arrosées comme la Grande Anse et la façade nord du pays à des zones très sèches à pluviométrie annuelle inférieure à 600mm (Plaine de l'Arbre, Savanne Désolée, presqu'île du Nord-Ouest), un environnement fragile avec des reliefs souvent déboisés et sujets à une forte érosion mécanique et de nombreux aléas incluant les cyclones, les séismes et les inondations. Facteur aggravant, l'habitat de la République d'Haïti est très dispersé, ce qui fait qu'on retrouve toujours une interaction entre les projets miniers et l'agriculture de subsistance omniprésente. On peut donc avancer que le contexte géographique haïtien est fragile et rend plus délicat l'étude et l'implémentation de projets miniers dans le pays.

En dernier lieu, il convient de prendre en compte le contexte social haïtien vis-à-vis de la question minière. Comme évoqué plus haut, la perception historique est généralement défavorable pour le secteur minier. Par ailleurs, l'histoire même du pays et son indépendance acquise par les armes rendent particulièrement jaloux le citoyen haïtien de son territoire, donc de son sous-sol. Le paysan haïtien, attaché à sa terre voit le minier comme une menace de dépossession, d'expropriation et aura tendance naturellement à s'y opposer. Cette approche est néanmoins tempérée par les aspects économiques liés non seulement à une éventuelle exploitation mais aussi à l'éventualité plus immédiate de trouver du travail dans les projets de recherche minière. On notera à ce sujet que la réaction des populations qui ont été directement impliquées dans des projets miniers (Miragoane, Gonaïves) est différente de celles qui ne l'ont pas été. Par exemple, quarante ans après la fermeture de la mine de Mémé près des Gonaïves, les populations réclament encore la réouverture de cette mine.

Jouissant d'un contexte géologique favorable mais dans un environnement physique et humain fragile et délicat et un contexte historique controversé, le secteur minier haïtien pour se développer doit impérativement réussir le test d'une première exploitation minière rentable économiquement pour le pays, respectueuse de l'environnement et harmonieusement intéarée dans les communautés aui l'héberaera.

ETAT DES LIEUX DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN

Qu'en est-il aujourd'hui du secteur minier haïtien ? Il n'existe pas de mines en activité mais cependant le secteur existe tant par les projets d'exploration qui ont été réalisés que par les opérations d'extraction de minéraux non métalliques. Un cadre institutionnel formel est en vigueur et différents acteurs interagissent quotidiennement sur la question minière.

LE CADRE LEGAL EXISTANT

Le secteur minier haïtien est actuellement géré par deux décrets datant du 8 mars 1976 (la Loi Minière) et du 2 avril 1984 (la Loi sur les Carrières) Cette dernière ne vient en fait que préciser et adapter certaines dispositions de la Loi Minière.

La Loi Minière est donc un texte qui aura bientôt quarante ans et qui régit toutes les activités extractives en Haïti incluant les minerais métalliques et non métalliques, les hydrocarbures et les sources énergétiques. Il compte neuf chapitres et quatre-vingt articles et entend toucher tous les aspects de l'exploration et de l'exploitation minière. Les quatre premiers chapitres traitent des différents types de ressources (mines, hydrocarbures, carrières, sources énergétiques) tandis que les autres chapitres traitent des relations entre les détenteurs de permis et l'État, des sanctions et pénalités et des dispositions transitoires. Son système de titres miniers est conçu de façon à répondre aux différentes phases d'un développement minier (à l'exclusion de la fermeture des mines qui n'est pas prise en compte). Le tableau ci-dessous résume les différents titres miniers haïtiens, leur objectif et leur durée de validité en regard des différentes phases d'un processus minier. La place de la Convention Minière y est également indiquée.

PHASE	EXPLORATION		DEVELOPPEMENT	PRODUCTION
TITRE	PERMIS DE PROSPECTION	PERMIS DE RECHERCHES	PERMIS D'EXPLOITATION	CONCESSION
OBJECTIF	Déterminer les cibles minières	Elaborer l'étude de faisabilité de la mine	Construire les installations minières et entrer en production	Exploiter la ressource minière
DUREE	2 ANS	4 - 6 ANS	5 ANS	25 - 50 ANS
TEMPS CUMULE	2 ANS	6 - 8 ANS	11-13 ANS	36 - 63 ANS

CONVENTION MINIERE

Cependant de nombreuses faiblesses sont notées dans cette loi qui s'est révélée très difficile à appliquer. D'ailleurs, en quarante ans d'existence, elle n'a jamais pu permettre l'ouverture d'une exploitation minière dans le pays. Entre autres faiblesses de ce texte, on note la trop grande importance accordée à la Convention Minière qui loin de faciliter le processus et de rassurer les partenaires (état et industrie) constitue un véritable blocage aux projets d'exploration minière. On note également la faiblesse du dispositif en matière environnementale et sociale, les collectivités territoriales étant peu ou pas intégrées dans l'approbation et l'exécution des projets miniers dans leurs juridictions.

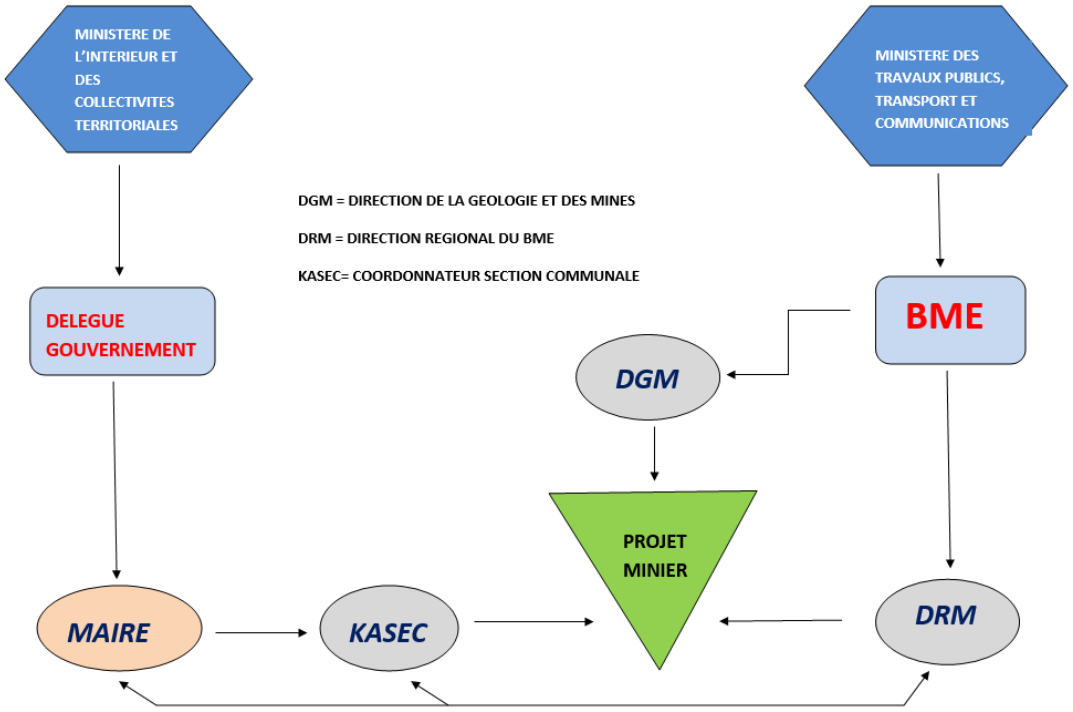
LES ACTEURS DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN

Les acteurs qui interviennent dans le secteur minier haïtien sont nombreux et divers et ont des approches contrastés vis-à-vis de ce secteur.

LE GOUVERNEMENT

Officiellement, le gouvernement supporte et encourage l'exploration et l'exploitation minière par des opérateurs privés. Ceci est clairement exprimé dans la Loi Minière qui instaure un système de permis qui vont de l'exploration la plus simple jusqu'à l'exploitation de gisements. Ceci est aussi clairement exprimé dans la Loi Organique du Bureau des Mines et de l'Energie qui sert d'interface entre le gouvernement et les opérateurs privés. Les relations formelles entre les compagnies et le BME confirment cette disposition du gouvernement et, en dehors d'une approche faite à la fin des années 70 de créer une société minière mixte, l'Etat haïtien n'a jamais manifesté l'intention d'exploiter lui-même le potentiel minier haïtien.

Si le Bureau des Mines et de l'Energie qui est un Organisme Autonome Sous Tutelle (OAST) du Ministère des Travaux Publics, Transport et Communications est l'Autorité Minière par excellence, il est important de faire ressortir le rôle dévolu au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales vu que les projets miniers ne peuvent se réaliser sans l'implication directe des différents agents qui relèvent de lui. Le schéma ci-dessous résume cette réalité.



LES COMPAGNIES MINIERES ETRANGERES

Comme indiqué plus haut, ce sont elles qui sont le moteur du secteur minier en Haïti. La raison principale de leur présence dans le pays est la prospectivité géologique du Nord d'Haïti avec la présence, dans la même ceinture montagneuse, d'une mine d'or de classe mondiale en République Dominicaine, la mine de Pueblo Viejo. Les cours élevés des métaux précieux sur le marché international y sont aussi pour beaucoup. Elles sont également ici par ce que justement la partie haïtienne a été très peu explorée et qu'il y a donc une plus forte probabilité de trouver quelque chose de rentable en Haïti. Enfin, elles ont fait le pari que le pays est en voie de transformation et de modernisation.

Comme dans tous les autres pays où elles sont présentes, les compagnies minières prennent un risque élevé quand elles démarrent un projet minier au stade de l'exploration préliminaire. Pour les juniors, il s'agit de capitaux propres que la compagnie espère récupérer un peu plus tard avec bénéfice en cédant ses droits ou en s'alliant à une Major. Pour les Majors, c'est différent. L'exploitation des réserves qu'elles contrôlent est la base de leur revenu. Comme il s'agit de ressources non renouvelables, elles sont condamnées à les remplacer par de nouvelles réserves, donc à explorer elles-mêmes ou à acquérir des projets plus avancés pour continuer d'exister.

Les compagnies minières sont un élément important et incontournable du secteur minier en Haïti, comme ailleurs. Elles font un travail difficile, nécessaire mais souvent ingrat. Elles méritent du respect de la communauté au lieu d'être gratuitement vilipendées juste par ignorance. Néanmoins, cela nécessite une grande vigilance de l'Autorité Minière Nationale pour distinguer les sociétés qui réalisent effectivement des projets d'exploration minérale de celles qui ne font que de la spéculation et n'agissent que comme des démarcheurs.

LES INVESTISSEURS LOCAUX

On fait souvent un procès d'intention aux compagnies minières étrangères (ou leurs gouvernements) de s'intéresser de trop près au sous-sol du pays. Mais où sont donc les investisseurs privés haïtiens ? Est-ce par manque de bonne foi ? Ou la marque d'un désintérêt pour ce sous-sol si convoité par les étrangers ? Il n'en est rien. Il faut réaliser qu'il s'agit d'un investissement à risque qui requière des capitaux frais alors que les résultats sont lents à venir. Il s'agit d'un pays sans tradition minière (les deux dernières exploitations minières haïtiennes se sont mal terminées). Il est difficile de demander à un secteur privé déjà anémié d'investir seul dans ces conditions. Il parait cependant évident et essentiel que des montages faisant intervenir des capitaux étrangers et locaux se multiplient au fur et à mesure que des résultats probants seront obtenus sur d'autres projets. Il y a déjà en ce sens les exemples de la Géominérale (100% haïtienne) et de Somine qui compte un certain nombre d'actionnaires haïtiens même si ils sont minoritaires. L'autre problème est celui de l'expertise. Peu de gens en Haïti possède l'expérience ou l'expertise pour accompagner les investisseurs dans une telle aventure.

Domaine mal connu, à risque et à rendement différé et aléatoire, ce n'est pas pour demain que les capitaux haïtiens seront séduits et enthousiasmés par le secteur minier en dépit des vraies potentialités qu'il recèle.

LA SOCIETE CIVILE

On peut y inclure les groupes de pression, les ONG bien intentionnées, les intellectuels de tous poils, avocats, médecins, sociologues, politologues, pasteurs, journalistes, etc., bref tous ceux qui à un titre ou à un autre influencent, façonnent, dirigent l'opinion publique, tous ceux qui croient savoir et avoir compris. La société civile haïtienne dans son ensemble a un fond d'hostilité pour les mines. Les mines sentent le souffre. Elles sont synonymes de pillage, de perte de souveraineté

et de spoliation des pauvres. En plus, elles comportent des risques pour l'environnement et à défaut de bien pouvoir les évaluer, mieux vaut s'abstenir.

Il est temps qu'un autre type de discours prenne la relève au niveau de la société civile. Il est temps que d'autres voix se fassent entendre pour démystifier le secteur et montrer la voie au pays : Aucun pays aujourd'hui industrialisé ne s'en est tiré sans compter sur ses mines. Il n'y a pas une fatalité de l'échec ; les mines peuvent être rentables pour le pays à condition de prendre ce sujet au sérieux et de se donner les moyens d'exercer un contrôle adéquat tant pour l'exploitation que pour ses effets sur l'environnement.

LES COMMUNAUTES

Les projets miniers visent des ressources du sous-sol se trouvant le plus souvent dans des zones reculées du pays. Des communautés vivent aux environs ou sur ces ressources et sont donc concernées au premier chef par ces projets. Leur réussite même est liée à leur acceptation par ces communautés. D'une façon générale, les populations concernées accueillent favorablement les projets miniers mais expriment des réserves et des préoccupations.

Tout d'abord, les paysans vivant dans les zones d'exploration sont intéressés par la possibilité d'emploi et divers dédommagements payés au cours de l'exploration. Cependant, quand il s'agit de l'exploitation des ressources, ils expriment deux craintes : la première est relative aux effets de cette exploitation sur l'agriculture et sur l'environnement ; la seconde concerne les retombées économiques d'une exploitation minière pour la zone elle-même. Ils craignent en effet que l'Etat central ne se taille la part du lion et qu'ils soient les laissés pour compte. Enfin ne maitrisant pas les notions d'exploration et d'exploitation, ils sont souvent demandeurs d'actions concrètes en leur faveur dès le début des activités de terrain. Leurs revendications portent généralement sur l'amélioration des voies d'accès, des écoles et de la distribution de la santé.

L'approche des populations vivant dans les bourgs aux alentours est bien différente. Elles sont moins sensibles aux bienfaits du projet puisqu'elles ne sont pas les bénéficiaires directs des premières phases d'exploration. C'est souvent d'elles que proviennent les rumeurs de vol des ressources véhiculées dans les médias. Elles sont globalement méfiantes vis-à-vis du minier mais restent tout de même sensibles à l'éventualité d'une mine dans leur commune. A ce niveau, elles partagent les craintes des paysans quant au partage inégal des dividendes de la mine avec le gouvernement central.

Aucun projet minier ne peut être réussi sans le support des communautés. Plus qu'un acteur indépendant, c'est un partenaire obligé dans tout projet minier. Dans l'industrie minière moderne, les relations communautaires, tout comme la protection de l'environnement, sont des composantes importantes dont on tient compte dès les premières phases de l'exploration. En Haïti, à condition d'avoir l'empathie et la volonté de dialoguer et de négocier avec les communautés, elles peuvent se convertir en les meilleurs alliées de projets respectueux des droits des gens et de l'environnement.

LE SECTEUR INTERNATIONAL

On ne peut pas parler du secteur minier haïtien de ces dernières décennies sans parler du rôle joué par les instances internationales, soit sur une base bilatérale, soit sur une base multilatérale. Parmi les pays qui ont participé à des projets d'exploration minière ou à un renforcement institutionnel du secteur minier haïtien, on retiendra la France, les Etats Unis, l'Allemagne, le Venezuela, Taiwan, la Jamaïque et plus récemment le Canada, le Chili et l'Equateur. Il est évident que les motivations de ces différents pays répondent le plus souvent à la défense et la promotion de leurs intérêts, c'est-à-dire de favoriser d'une certaine façon leurs propres investisseurs privés à la recherche de projets miniers profitables. C'est une situation plus nuancée lorsqu'il s'agit de coopération Sud-Sud où ce bénéfice direct et immédiat n'est pas aussi évident.

La coopération institutionnelle internationale est également très présente dans le développement du secteur minier haïtien. Plusieurs agences internationales ont eu un rôle de premier plan dans ce développement :

- Au début des années 70, une mission de l'Organisation des Etats Américains (OEA) a réalisé une première synthèse géologique et minière en Haïti
- Entre 1972 et 1990, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fond Autorenouvelable des Nations Unies (FARNU) ont réalisé plusieurs projets d'exploration minière en Haïti qui ont permis l'identification de nombreux indices et de plusieurs gisements métalliques. Bien que ces travaux en soient restés généralement à une phase préliminaire, ils constituent la base de tous les projets d'exploration subséquents qui ont été conduits en Haïti
- Entre 1986 et 1989, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) a financé un projet de synthèse géologique d'Haïti dont la partie géologie et mines a été réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière français (BRGM).

- Depuis 2013, la Banque Mondiale (BM) s'est investie dans un projet de renforcement du secteur minier haïtien comprenant un support à la révision de la Loi Minière, l'établissement d'un cadastre minier et le renforcement institutionnel du BME.

L'apport de la coopération internationale est d'une très grande importance pour le secteur minier soit en contribuant directement au degré de connaissance du sous-sol haïtien comme ce fut le cas avec les agences des Nations Unies citées plus haut, soit en participant à la diffusion et la vulgarisation de ces données comme l'ont fait l'OEA et la BID, soit enfin en renforçant directement les institutions haïtiennes comme le fait aujourd'hui la Banque Mondiale.

LES PROJETS MINIERS HAÏTIENS

Comme indiqué plus haut, c'est dans la partie Nord d'Haïti que se concentrent l'ensemble des ressources en métaux de base (Cu, Mo, Pb, Zn,…) et en métaux précieux (Au,Ag). La partie Sud renferme des indices en Mn et en Ni qui n'ont fait l'objet d'aucune étude détaillée.

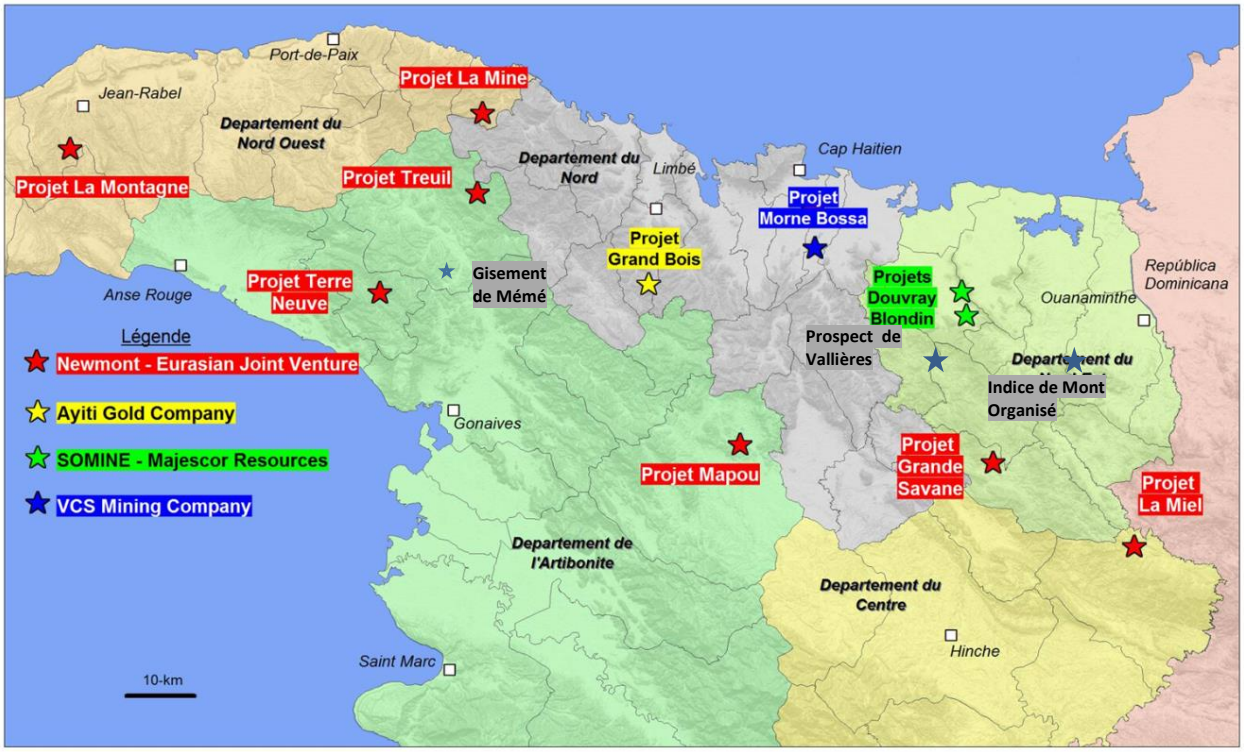
Par ailleurs, un autre métal est abondant dans plusieurs parties du pays, il s'agit de l'aluminium présent dans des argiles résiduelles connues sous le nom de latérites. Les latérites se trouvent au-dessus des plateaux carbonatés karstiques dans lesquels la percolation des eaux météoriques a permis la concentration de métaux comme le fer et dans certains cas l'aluminium. La présence de fer oxydé donne à ces latérites une couleur caractéristique rouge vif. Lorsqu'il y a également concentration d'aluminium, on parle de bauxite.

Il y a un exemple historique d'exploitation de bauxite en Haïti dans la zone Paillant dans les hauteurs de Miragoane. La société américaine Reynolds Metals a procédé à l'extraction de 14,000,000 de tonnes de bauxite à Miragoane entre 1957 et 1982. Le minerai extrait et séché était expédié vers les USA pour traitement à partir du port minéralier construit par la Société. L'exploitation s'est achevée de façon abrupte et la réhabilitation du site n'a pas été complétée. De plus, aucune activité durable n'avait été mise en place pour prendre le relais de la mine. Aujourd'hui, il demeure un certain potentiel à Paillant et sur le Plateau de Rochellois qui pourrait être exploité si les conditions le permettent. Ci-dessus un résumé du potentiel en bauxite d'Haïti.

Paillant (Nippes) **2.5 Mt @ 3.4% SiO_2, 48% Al_2O_3**	Savane Zombi (Sud-Est) **3 Mt @ 25% SiO_2, 36% Al_2O_3**
Plateau Rochellois (Nippes) **6 Mt @ 3.4% SiO_2, 48% Al_2O_3**	Savane Bourrique (Sud-Est) **8 Mt @ 6.8% SiO_2, 48% Al_2O_3**
Beaumont (Grande Anse) **1 Mt @ 2.4% SiO_2, 48% Al_2O_3**	Foret des Pins (Ouest) **3 Mt @ 25.5% SiO_2, 32% Al_2O_3**
Cap Rouge (Sud-Est) **3 Mt @ 10.7% SiO_2, 33.4% Al_2O_3**	Goyavier (Artibonite) **3 Mt @ 19% SiO_2, 33.8% Al_2O_3**

En termes de recherches de minéraux métalliques, c'est la partie Nord du pays qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études. Ces études ont été menées soit par des compagnies minières intéressées au potentiel haïtien (Pennarroya, Kennecott, Sedren, Mazarin, Newmont, Eurasian, Sainte Genevieve, VCS,…) soit dans le cadre de programme de coopération avec Haïti (PNUD, FARNU, BRGM, BGR,…)

De nombreux indices ont ainsi été mis en évidence et aujourd'hui la plupart d'entre eux sont sous étude par un nombre réduit de sociétés à savoir Eurasian Minerals Inc. (Marien Mining, Ayiti Gold), Newmont Mining Corporation (NVL Haiti Limited S.A.), Somine (Majescor) et VCS Mining (Delta Mining S.A.) Les indices et les prospects les plus importants sont regroupés en projets ayant pour objectif la découverte et l'évaluation de gisements métalliques. Ces différents projets sont localisés sur la carte des projets d'exploration minérale du Nord d'Haïti.



Carte de localisation des projets miniers du Nord d'Haïti, Juin 2013 – NVL Haiti Limited S.A.

De la frontière haitiano-dominicaine en progressant vers l'Ouest, on distingue :

Le Projet La Miel
Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demandes de permis de recherche en attente)
Premier travaux significatifs : Octobre 2006
Activités : Prospection de surface (échantillonnage de rivière, sol et roche, tranchées, géophysique aéroportée et au sol (IP)) et forage de reconnaissance.
Prospects pour l'or et l'argent (Savane La Place, Morne Bazile, Bois de Laurence)
Aucune estimation disponible.

Le Projet Grande Savane

Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demande de permis de recherche en attente)
Premier travaux significatifs : Aout 2007
Activités : Prospection de surface (échantillonnage de rivière, sol et roche, tranchées, géophysique aéroportée et au sol (IP)) et forage de reconnaissance.
Prospect pour l'or, l'argent et le cuivre
Aucune estimation disponible.

Le Prospect de Vallières

Pas de projet actif
Prospect étudié par les Nations Unies dans les années 70
Estimation 10.8Mt @ 0.27% Cu (Oxyde)
84.2 Mt @ 0.44% Cu, 1.7 g/t Ag
0.09 g/t Au, 50 ppm Mo

Les Indices de Mont Organisé

Pas de projet actif
Indices étudiés par les Nations Unies dans les années 70&80
Indices pour l'or (Mont Organisé, Grenier, Maman Noel, Liane Panier)
Pas d'estimation disponible

Projet Douvray-Blondin

Détenu par Somine (Permis d'exploitation minière valide)
Reconnu par les Nations Unies dans les années 70 puis étudié par BGR (Allemagne)
Projet repris par Sainte Genevieve en 1996-1997
Campagne de forage récent et étude de faisabilité NI43-101
Douvray → 80 Mt @ 0.53% Cu – Au (?)
Blondin → 50 Mt @ 0.4-0.5% Cu – Au (?)
(Données historiques ne tenant pas compte des estimations de Somine)

Projet Faille B

Détenu par Somine (Permis d'exploitation minière valide)
Reconnu par les Nations Unies dans les années 70 puis étudié par le Fonds Autorenouvelable des Nations Unies.
Campagne de forage récent et étude de faisabilité NI43-101
115 mt @ 11.43 g/t Au
(Données historiques ne tenant pas compte des estimations de Somine)

Projet Morne Bossa
Détenu par VCS (Permis d'exploitation minière valide)
Etudié par les Nations Unies dans les années 80.
Campagne de forage par Sainte Geneviève en 1997.
Campagne de forage récent et étude de faisabilité NI43-101
1.4 Mt @ 2.5 g/t Au et 15 g/t Ag

Projet Mapou
Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demande de permis de recherche en attente)
Premier travaux significatifs : Avril 2011
Activités : Prospection de surface
Prospect pour l'or
Aucune estimation disponible.

Projet Grand Bois
Détenu par Ayiti Gold Company (Demande de renouvellement de permis de recherche en attente)
Projet initial Kennecott puis Pennaroya dans les années 70 pour le cuivre.
Repris début 80 pour l'or et l'argent par les Nations Unies.
Projet Sainte Geneviève 96-97 pour l'or et l'argent
Projet Eurasian/Newmont 2009-2012 pour l'or et l'argent
3.5 Mt @ 2.4 g/t Au et 16 g/t Ag
(Données historiques ne tenant pas compte des estimations de Newmont)

Projet La Mine
Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demande de permis de recherche en attente)
Indice historique étudié par le FARNU dans les années 80.
Premier travaux de la Joint-Venture : Février 2007
Activités : Prospection de surface (Echantillons de sédiments de rivière, de sol et roche, géophysique aéroportée)
Prospects pour le cuivre, l'argent et l'or (La Mine, Colombo, Rivière des Barres)
Aucune estimation disponible.

Projet Treuil
Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demande de permis de recherche en attente)
Indice historique étudié par la Sedren (?) quelques (?) forages de reconnaissance.
Etudié succinctement par les Nations Unies (1976) et le Fonds autorenouvelable des Nations Unies (1983).
Premier travaux de la Joint-Venture : Avril 2007
Activités : Prospection de surface (Echantillons de sédiments de rivière, de sol et roche, géophysique aéroportée)
Prospects pour le cuivre, l'argent et l'or (Treuil, Danty (nouveaux prospects découverts))
Aucune estimation disponible.

Projet Terre Neuve

Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demande de permis de recherche en attente)
Indices historiques étudiés par la Sedren (Casséus, Bresiac, Darang, …) quelques (?) forages de reconnaissance.
Premier travaux de la Joint-Venture : Aout 2008
Activités : Prospection de surface (Cartographie, échantillons de sédiments de rivière, de sol et roche, géophysique aéroportée, géophysique au sol (Magnétisme))
Prospects pour le cuivre, l'argent +/- or
Aucune estimation disponible sauf pour l'indice de Casséus

Gisement de Mémé

Projet inactif
Réserves initiales : 3.5 Mt de minerai à 2% de cuivre – teneur en or indéterminée
1.5 Mt extrait par SEDREN entre 1960 et 1971 dans une exploitation par galerie
Fermeture prématurée de la mine en 1971. Actifs actuellement possédés par la BNC
Contrat pour la réouverture de la mine en 1982 entre l'Etat Haïtien et la First City Development. Sans effet à date

Projet La Montagne

Détenu par la Joint-Venture Newmont-Eurasian (Demande de permis de recherche en attente)
Indices historiques étudiés par la Sedren puis par Pennaroya (Vert de Gris, La Bellée)
Campagne de forage de reconnaissance par Pennaroya – Résultats négatifs
Thèse de doctorat d'Alain Cheillietz sur l'indice de Vert de Gris (1974)
Premier travaux de la Joint-Venture : Septembre 2008
Activités : Prospection de surface (Cartographie, échantillons de sédiments de rivière, de sol et roche, géophysique aéroportée, géophysique au sol (IP))
Prospects pour le cuivre, l'argent +/- or
Aucune estimation disponible

Hormis le gisement de cuivre de Mémé et quelques ressources inférées dans le Nord et le Nord Est d'Haïti, l'essentiel des données disponibles sont des données de surface. Une bonne connaissance du potentiel minier du Nord d'Haïti nécessitera donc de nombreuses campagnes de forage pour confirmer les indices et évaluer les ressources identifiées.

POLITIQUE MINIERE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Dans sa stratégie de développement, le gouvernement de la République d'Haïti s'est fixé comme objectif d'être un pays émergent en 2030. Pour atteindre cet ambitieux objectif, le pays devra mettre à contribution toutes ses ressources et potentialités et attirer le plus d'investissements possibles. Parmi les secteurs sur lesquels l'Etat devra compter dans cette entreprise figure en bonne position le secteur minier.

La politique minière haïtienne peut se définir comme l'identification, l'évaluation et l'exploitation des ressources du sous-sol haïtien en collaboration avec des partenaires du secteur privé, dans le respect scrupuleux des intérêts de l'État tout en veillant à la protection de l'environnement, avec la participation active du peuple haïtien et plus particulièrement des communautés où ces ressources seront identifiées, évaluées et exploitées.

Plusieurs éléments de cette politique seront considérés pour que le rôle qui lui est dévolu soit respecté.

LE SECTEUR MINIER HAÏTIEN POTENTIEL CONTRIBUTEUR FISCAL DE PREMIER PLAN

Les ressources du sous-sol sont la propriété du peuple haïtien. Les revenus qu'elles génèrent doivent bénéficier au tout premier chef au peuple haïtien tout en assurant un profit raisonnable aux investisseurs privés qui les ont identifiées, évaluées et exploitées. Une bonne rétribution des uns et des autres passe par des dispositions fiscales justes, incitatives et souples.

Justes, par ce que le partage des bénéfices entre l'Etat central, les collectivités territoriales et les investisseurs privés doit être équitable. Sur le long terme, le gisement doit donc pouvoir refléter cette équité même lorsqu'au début, certains déséquilibres inhérents au repaiement des investissements devront être pris en compte et gérés. L'outil fiscal de base demeure l'impôt sur le revenu des sociétés auquel s'ajoute l'impôt sur les dividendes. L'utilisation des royalties servira à moduler les revenus en fonction des commodités et de leur prix sur le marché international. Le gouvernement veillera donc à ce que les charges fiscales appliquées rigoureusement et en toute transparence servent réellement au développement du pays. De par la taille escomptée des gisements qui pourront être exploités, le gouvernement peut faire du secteur minier l'un des plus grands contributeurs de l'assiette fiscale haïtienne.

Incitatives, pour favoriser les investissements et mettre Haïti dans le circuit de production minière. Le gouvernement doit être conscient qu'il n'existe pas de tradition minière forte en Haïti et que par conséquent les investisseurs locaux ne sont pas très attirés par ce secteur ; il sera également conscient des faiblesses en infrastructure de base du pays qui renchérissent de façon significative les couts d'investissement pour mettre une mine en production et la faire fonctionner. Il aura donc à cœur par des mesures incitatives à rendre le secteur minier haïtien compétitif et attractif pour l'investissement international. Cette politique prendra donc en compte les conditions offertes par d'autres pays miniers n'ayant pas les mêmes contraintes qu'Haïti pour établir ses propres barèmes et conditions.

Souples, dans la mesure où le secteur minier est tributaire des cours des matières premières. Le gouvernement entend donc mettre en application des taxes qui permettront de meilleures rentrées pour l'Etat lorsque les cours sont élevés et des allègements d'impôts lorsque les cours sont déprimés.

Enfin, le gouvernement sera attentif à privilégier des rentrées stables sur de longues durées au lieu de rentrées peut-être plus élevées sur un court terme mais qui ne permettront pas une exploitation stable dans la durée.

LE SECTEUR MINIER HAÏTIEN, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'exploitation d'une mine n'est pas une fin en soi mais un moyen de dynamiser le développement. Quel que soit l'apport d'une mine en termes de revenu, cet apport est limité dans le temps par la durée de vie de la mine. Il est donc essentiel qu'au cours de son exploitation, la mine contribue valablement au développement national ou tout au moins à celui de la région où elle se trouve. La politique minière du gouvernement sera donc, en fonction de la taille des projets miniers, de s'assurer qu'ils contribuent bien au développement régional soit par le renforcement d'infrastructures de base soit par des contributions à des projets industriels durables appelés à suppléer l'économie basée uniquement sur l'exploitation minière. Ce rôle sera dévolu aux conventions minières particulières entre les opérateurs miniers et l'Etat.

LE SECTEUR MINIER HAÏTIEN, FACTEUR DE PRODUCTION NATIONALE

L'économie minière à travers le monde nous apprend que les retombées économiques principales des mines ne concernent pas directement les mines mais plutôt et surtout les industries qui gravitent autour des mines. En effet, il n'est pas rare que les couts de production d'une mine excèdent 60 à 70 % de son chiffre d'affaires. Si on enlève les salaires et certains couts qui nécessairement concernent l'importation (par exemple les carburants), une bonne partie des intrants d'une exploitation peut soit être importée, soit produite localement. La politique minière haïtienne sera donc systématiquement et agressivement de s'assurer qu'un maximum de ces intrants puisse être produit localement. Une telle politique n'a de chance d'être couronnée de succès que si elle est mise en place de façon précoce, au moment même où les évaluations auront démontré la préfaisabilité économique du projet minier. Ici encore et en fonction de la taille du projet minier, le gouvernement utilisera le canal des conventions minières particulières entre l'investisseur minier et l'Etat pour garantir les intérêts des industries locales.

LE SECTEUR MINIER ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est une préoccupation majeure du gouvernement en raison des implications qu'il a sur la qualité de la vie et sur la production nationale, en particulier la production agricole. Quand il s'agit du secteur minier, cette préoccupation est encore plus grande, vu les dommages potentiels pour l'environnement qu'une mine peut générer. Pour mémoire, on peut citer les déversements accidentels de produits chimiques dangereux dans les cours d'eau de surface ou

dans les eaux souterraines, le problème des déchets miniers, la déforestation, les glissements de terrain, les décharges sédimentaires, la pollution par les hydrocarbures, par les poussières, les nuisances sonores, etc. Certes, tous ces dommages n'ont pas le même degré de nuisance en fonction de la localisation de la mine, de son mode d'exploitation, de la densité de population qui vit autour ou de la pluviométrie. Des études d'impact, des mesures de mitigation et des travaux de réhabilitation font partie des réponses à apporter à cette problématique. Si on ne peut pas à priori éliminer l'éventualité d'un accident, le gouvernement devra prendre toutes les mesures de prévention possibles et responsabiliser au maximum les opérateurs miniers. Ces derniers seront donc astreints non seulement à mettre en place des plans de prévention et de contingence approuvés par les autorités responsables de l'Etat mais également d'établir un fond de garantie permettant la réhabilitation environnementale des zones d'exploitation et de faire face en cas d'accident environnemental, sans préjudice d'autres réclamations en justice.

LE SECTEUR MINIER ET LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES CONCERNEES

Le secteur minier ne peut se développer qu'à proximité des gisements en exploitation. Cela signifie que dans la quasi-totalité des cas, l'industrie minière sera localisée en dehors des centres urbains. La politique minière haïtienne se fera la plus inclusive possible en encourageant la participation des communautés à l'industrie minière.

Cette participation sera envisagée à plusieurs niveaux : au niveau de l'implantation de cette industrie dans la commune, au niveau des retombées escomptées pour les populations locales et au niveau de la gestion même des projets miniers.

En fonction de sa taille, la mine va occasionner des relocalisations de population plus ou moins importantes et sur des périodes plus ou moins longues. L'impact sur les populations, leur mode de vie, leur revenu, sera significatif. La politique minière haïtienne favorisera la concertation et le dialogue en vue d'une acceptation volontaire des populations au lieu d'une coercition qui lèserait ces communautés. Elle veillera donc à ce que des dispositions règlementaires expriment cette volonté politique.

Si la mise en production d'une mine est porteuse de certaines contrariétés pour les communautés vivant dans son entourage, il est normal qu'elles puissent bénéficier des retombées positives de cette exploitation. L'accès à l'emploi direct, la contribution fiscale aux projets communaux, l'amélioration d'infrastructures et de services de base, la dynamisation de l'économie locale sont autant de retombées positives qui devront être évaluées et discutées avec les communautés locales avant toute mise en opération d'une mine.

Dans le cas de petits gisements, le gouvernement encouragera vivement la participation directe des communautés à la gestion de projets miniers. Il offrira avec l'appui de ses partenaires un encadrement technique et financier visant à garantir la faisabilité de tels projets. Ce sera un moyen puissant d'appropriation du secteur minier par le peuple haïtien et un gage de réussite pour d'autres projets plus ambitieux nécessitant des capitaux et un savoir-faire plus importants.

ADEQUATION DU SECTEUR MINIER ET DES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES PRIORITAIRES DU PAYS

Le développement d'Haïti au cours des prochaines années repose sur un nombre restreint de secteurs prioritaires qui ont été identifiés depuis près de dix ans. Nommément, ce sont le secteur agricole, le secteur de la sous traitance et le secteur touristique auquel s'ajoute aujourd'hui le secteur minier en devenir.

La question souvent agitée est celle des impacts négatifs du secteur miniers sur d'autres secteurs prioritaires. Par exemple, on considère le secteur agricole et le secteur minier comme antinomique à cause des dommages potentiels de l'exploitation minière sur les exploitations agricoles (contamination des sols et des eaux, érosion accrue) Cependant, on ne tient pas assez compte des synergies possibles entre ces différents secteurs. Le tableau ci-dessous résume les impacts négatifs et positifs du secteur minier sur les autres secteurs.

	Impacts positifs	**Impacts négatifs**
Secteur agricole	Infrastructures de base (routes, ponts) Circulation monétaire permettant des investissements	Compétition pour l'utilisation des terres (agricoles) et des eaux Risque d'augmentation localement des phénomènes d'érosion et de sédimentation Pollution des sols et des eaux (en cas d'accident)
Secteur touristique	Infrastructures de base communes (électricité, port)	Nuisance sonore, visuelle et altération de la qualité de l'air
Secteur sous-traitance	Infrastructures de base communes (électricité, port) Certaines industries pourront répondre directement aux besoins de la mine	Impact faible

On comprend bien que les impacts négatifs et positifs du secteur minier sur les autres secteurs dépendront en grande partie de la spécificité du projet. Le risque de pollution par exemple n'est

pas le même dans une zone aride ou une zone très arrosée. La proximité d'un site hautement touristique augmente les impacts négatifs d'une exploitation minière. La politique minière qui sera menée s'appuiera en conséquence fortement sur le plan d'aménagement du territoire national pour décider de la viabilité des projets miniers.

PLAN D'ACTION DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN

Le secteur minier haïtien après une longue léthargie (la dernière mine formelle a fermé en 1982) doit prendre des mesures dynamiques pour permettre une reprise des activités d'exploration et l'ouverture de mines profitables dans le pays. Ces mesures concernent à la fois un renforcement institutionnel (loi, restructuration, inventaire, formation de cadres) et des actions de promotion, d'éducation et de vulgarisation.

AXE 1 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

ASPECT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

C'est la fondation première du renouveau du secteur minier. C'est l'outil primordial pour dynamiser, réguler et rationaliser le secteur. Deux initiatives majeures sont déjà en cours pour rénover le cadre légal et réglementaire du secteur minier haïtien : la nouvelle loi minière et le cadastre minier.

LA LOI MINIERE

Comme évoqué dans l'état des lieux, l'actuelle loi minière comporte de nombreuses dispositions qui constituent des freins au développement du secteur minier haïtien. De plus, elle prend très peu en considération les aspects sociaux et environnementaux des projets miniers. Fort de ce constat, une nouvelle législation est en préparation depuis juin 2013. Une *task force* constituée de cadres du BME, du Ministère des Finances et du Ministère de l'Environnement en charge de son élaboration a produit un texte qui a été soumis au gouvernement au cours de l'été 2014.
La nouvelle législation d'une centaine de pages compte quinze titres, cinquante-six chapitres et trois cent seize articles. C'est donc un texte beaucoup plus détaillé que le précédent et qui couvre les différents aspects des projets d'exploration et d'exploitation minière.

A la différence de la précédente loi, le projet de loi de 2014 ne donne plus la même prééminence à la Convention Minière sans laquelle on ne pouvait pas avoir de permis de recherche, donc on

ne pouvait pas vraiment explorer le sous-sol. En plus, la nouvelle loi fixe pour tous opérateurs potentiels les conditions techniques, fiscales et financières qui auparavant étaient négociées au cas par cas dans le cadre de la Convention Minière. Celle-ci continue d'exister mais n'intervient qu'en aval pour fixer des conditions particulières inhérentes au projet considéré.

Pour que cette loi soit ratifiée, il y a cependant des étapes à franchir dans un délai raisonnable :

- Finalisation du document. Des avancées majeures ont été faites avec ce nouveau texte. Toutefois, il y a encore certains points d'ombre à éclaircir qui devrait faire l'objet d'échanges entre le gouvernement et les parties prenantes (industrie, société civile) Cette étape ne devrait pas prendre plus d'une semaine ou deux.
- Adoption du texte au niveau gouvernemental. Le texte finalisé devrait être adopté par le Conseil des Ministres de telle sorte qu'il puisse être introduit au niveau du Parlement dès qu'il sera opérationnel.
- Vote de la loi par le Parlement haïtien. Cette étape ultime est sans doute celle qui peut prendre le plus de temps. Le processus parlementaire inclura la formation de commissions qui auront leur propre mécanisme de consultation avant d'en arriver aux incontournables navettes entre les deux chambres. Une manifestation de la volonté politique de l'exécutif sera déterminante dans le temps que prendra cette étape. Etant donné que le temps entre le démarrage d'un processus d'exploration et l'ouverture d'une mine est relativement long, il est fortement recommandable d'introduire et de supporter le texte de la nouvelle loi au Parlement dès la première année de la nouvelle législature.

LE CADASTRE MINIER

La seconde initiative réglementaire concerne le cadastre minier. Avec le support de la Banque Mondiale, le BME a mis en place un système de gestion des titres miniers moderne basé sur une base de données géographiques et des procédures d'enregistrement et d'octroi de ces titres. Ce système est connu sous le nom de cadastre minier. Il révolutionne les façons d'opérer jusqu'ici et constitue un facteur important pour rationaliser la gestion des titres miniers et rassurer les opérateurs sur le respect de leurs droits.

Aujourd'hui le cadastre minier est en place mais doit franchir deux étapes pour qu'il soit pleinement opérationnel :

- L'adoption de la loi minière qui comporte des provisions légales le concernant

- La diffusion périodique de cartes de localisation des différents permis afin que les investisseurs potentiels puissent se positionner.

RENFORCEMENT DU BUREAU DES MINES

Le bon fonctionnement du secteur minier haïtien passe nécessairement par celui du BME. La structure actuelle du BME découle de la loi de 1976 et ne répond pas toujours aux attentes actuelles. Ainsi, la notion d'Autorité Minière Nationale est un concept qui n'existait pas dans la loi de 1976 mais qui figure en bonne place dans l'actuel projet.

Par ailleurs, la présence du Bureau des Mines sur tous les projets d'exploration ou d'exploitation minière conduits dans le pays est essentielle pour protéger les intérêts de l'Etat et établir un minimum de confiance des communautés. Des moyens autrement importants doivent être mobilisés en ce sens.

Le renforcement du BME comprend donc :

- L'amendement de sa loi organique (ou l'adoption d'une nouvelle loi)
- Le renforcement de ses moyens matériels à partir de représentations régionales
- Le renforcement de ses moyens d'analyse et de contrôles (laboratoire de géochimie)
- Le renforcement de son personnel technique

INVENTAIRE DES RESSOURCES MINIERES D'HAÏTI

Le développement du potentiel minier haïtien passe par la connaissance de ce dernier, d'où la nécessité de disposer d'un inventaire des ressources minières d'Haïti. Un tel projet est actuellement en cours d'exécution par la firme sud-africaine *Council of Geosciences* (CGS) Les extrants du projet ne sont pas disponibles pour le grand public et ils serviront surtout d'outils pour les décideurs gouvernementaux sur les meilleures stratégies à appliquer en fonction des ressources identifiées

Il est vrai de noter qu'un inventaire n'est que le reflet du degré de connaissance à un moment donné. Dès lors que des projets d'exploration substantiels pourront voir le jour, l'inventaire des ressources minières est appelé à évoluer assez rapidement.

PROMOTION DE LA CONNAISSANCE GEOLOGIQUE DU TERRITOIRE NATIONAL

Une connaissance plus systématique du sous-sol haïtien est nécessaire non seulement pour le développement des ressources minières mais aussi pour les aspects environnementaux, gestion des risques et aménagement du territoire. Dans les années 1980, le Bureau des Mines avait produit une carte géologique d'Haïti au 1/250000ème. Cette carte qui est encore utilisée était la première phase d'un projet d'Actualisation de la Carte Géologique d'Haïti qui visait déjà à l'époque la réalisation d'une seconde phase au 1/50000ème. En effet la carte au 1/250000ème peut être utile à des fins de recherche fondamentale et à la compréhension des phénomènes géologiques à l'échelle régionale mais elle ne constitue pas l'outil de référence pour des travaux plus précis à l'échelle d'une commune ou d'une grande ville. La Carte Géologique au 1/50000ème peut jouer ce rôle et en plus servir de base à des recherches géologiques appliquées. Un programme de cartographie et de recherches géologiques à l'échelle du 1/50000ème constitue donc un axe important du renforcement du BME pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

Il y a au moins deux façons d'aborder un tel programme. On peut s'y atteler globalement en couvrant l'ensemble du territoire national systématiquement ou alors l'aborder par phase en priorisant les zones d'intervention.

APPROCHE GLOBALE

Il s'agit d'un programme doté de moyens suffisants, pouvant couvrir plusieurs coupures à la fois. Sa réalisation nécessite l'implication d'une firme spécialisée. Un transfert de technologie sous la forme de formation sur le tas, stages à l'extérieur et éventuellement montage et mise en route de laboratoires spécialisés peut être considéré. C'est dans l'essence un programme dispendieux.

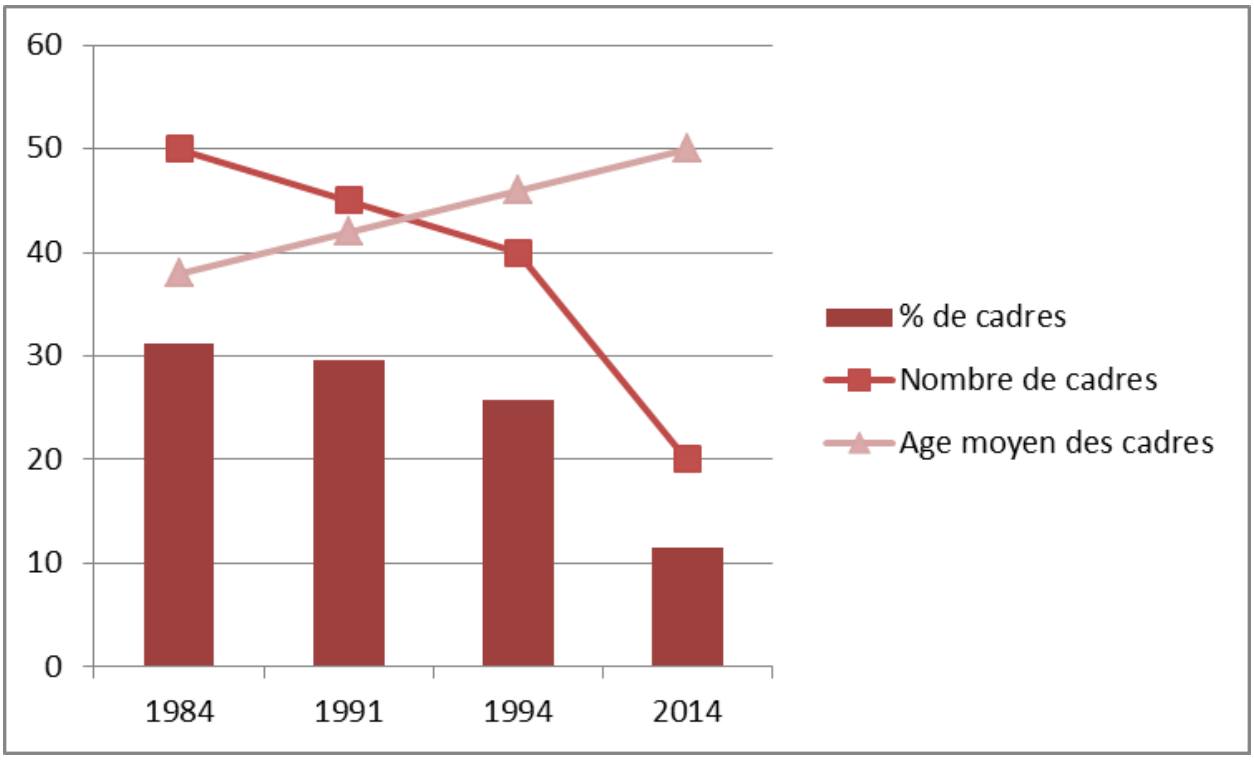
APPROCHE SELECTIVE

Cela suppose une discrimination en fonction des intérêts immédiats et/ou des données de base disponibles. Le programme se décline en phases comportant chacune un certain nombre de coupures. Un tel programme peut alors être couplé avec les résultats de projets d'exploration en cours et des travaux réalisés par des universitaires haïtiens et étrangers. Une telle approche sera plus lente, peut-être moins homogène mais présentera plusieurs avantages en termes de couts, d'appropriation des connaissances acquises par des intervenants haïtiens et de synergie avec des programmes de formation spécialisée. L'adoption de la seconde approche répond mieux au concept de renforcement institutionnel car ses acquis sont plus durables.

Le renforcement institutionnel n'est complet que si des ressources humaines qualifiées et compétentes sont disponibles car les tâches spécialisées du BME sont multiples et variées. Il intervient en effet comme :

- Organe scientifique qui étudie tous les problèmes relatifs au sous-sol et à l'énergie ;
- Agence de développement s'adonnant à la recherche et la mise en valeur les substances minérales et énergétiques pour leur mise en exploitation ;
- Outil de contrôle dans la délivrance des titres miniers et la supervision des travaux miniers, dans la négociation de conventions avec les parties prenantes ;
- Service à la communauté mettant à la disposition du public des services spécialisés (banque de données, laboratoires).

Pour réaliser ces taches, le BME doit pouvoir compter sur un personnel spécialisé pour intervenir sur le terrain, au bureau et au laboratoire. Ce personnel a évolué de façon négative au cours des 30 dernières années (voir graphe ci-dessous)



Il y a donc une situation préoccupante où le personnel spécialisé du BME est réduit et compte pour la plupart des cadres arrivés en fin de carrière. C'est ce constat qui a amené les responsables de l'institution à tirer la sonnette d'alarme et à préconiser la mise sur pied de programmes de formation spécialisée pour pallier à cette carence.

Plusieurs approches sont considérées pour faire face à cette situation incluant des bourses à l'extérieur et des formations sur place.

BOURSES A L'ETRANGER

Elles ne concernent pas le seul secteur minier mais l'ensemble des formations gravitant autour des sciences de la terre. Plusieurs partenaires se sont offerts pour aider à la formation de cadres pour le BME parmi lesquels la Belgique (une fonctionnaire du BME faisant actuellement une thèse en géophysique à l'Université de Liège dans le cadre d'un projet interuniversitaire UEH-UCL-ULg), le Chili qui accueille actuellement deux boursiers en maitrise des mines à l'Université d'Antofagasta pour le compte du BME et l'Equateur qui a manifesté son désir de participer à la formation de cadres spécialisés pour le BME.

FORMATION SUR PLACE

C'est sans doute l'approche la plus complète et la plus adaptée car elle permet de considérer tous les aspects de la problématique et d'impliquer un plus grand nombre de participants. Elle a aussi le mérite d'être structurante, reproductible et adaptable aux besoins du pays. Toutefois cette approche a un coût plus élevé et requiert la mise à disposition de fonds adéquats.

A la demande du BME, la Faculté des Sciences de l'UEH a élaboré un programme de formation spécialisée en géosciences appliquées au domaine minier qui s'adresse à des diplômés en génie civil ou en en agronomie. Cette formation est construite autour de quatre thèmes qui sont :

- Le renforcement en géologie de base,
- L'exploration minérale,
- La valorisation et l'évaluation minière,
- L'exploitation et la réhabilitation minière.

Ce programme est actuellement en attente car les fonds nécessaires pour son exécution ne sont pas encore disponibles.

AXE 2 : EDUCATION, PROMOTION ET VULGARISATION

Le second axe de ce plan d'action s'adresse surtout aux acteurs de la société civile. Il comporte deux aspects qui sont la promotion d'entreprises minières en Haïti et un effort d'explication du secteur minier auprès de l'opinion publique en général et de la jeunesse en particulier.

PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT MINIER HAÏTIEN

Il n'y a pas de tradition minière en Haïti et les investisseurs locaux se méfient du secteur minier dont les revenus sont aléatoires. Pourtant, une fois les incertitudes liées à l'exploration surmontées, c'est un secteur qui peut se révéler très rentable. Trois types de gisements donc de modèle d'exploitation doivent être distingués :

Les grands projets miniers avec des réserves équivalentes à plusieurs millions d'once d'or.
Ce sont généralement des mégaprojets dont l'évaluation correcte a pris du temps et de l'argent (plusieurs années et plusieurs millions de dollars) Le coût de la construction de la mine et de sa mise en opération se chiffre à plusieurs centaines de millions de dollars. Ce genre de projet est généralement l'apanage de grandes sociétés minières et il est peu probable que des investisseurs haïtiens soient amenés à participer à des tels projets.

Les projets miniers de taille moyenne avec des réserves équivalentes à moins d'un million d'onces d'or.
De tels gisements n'intéressent pas généralement les grandes sociétés minières mais peuvent attirer des sociétés de taille moyenne. Typiquement, ces projets requièrent des investissements de quelque dizaine de millions de dollars. Ici aussi, ce sont les capitaux étrangers qui sont majoritaires mais rien n'interdit au secteur privé haïtien de participer à des montages financiers pour la mise en exploitation de tels gisements. Mieux, ils devraient bénéficier de mesures incitatives et d'un encadrement technique de l'Etat dans l'exécution de ces projets.

Les petits projets miniers avec des réserves équivalentes inférieures à cent mille onces d'or.
Forcément, ce genre de gisements sont les plus nombreux et sont ceux qui attirent le moins les entreprises minières bien établies. En revanche, leur taille peut s'accommoder d'investissements beaucoup moins élevés et d'un savoir-faire beaucoup plus accessible.

Le modèle préconisé pour des gisements de cette taille serait une gestion assurée par des firmes locales (voire des associations communautaires) avec le support technique du BME et la participation de capitaux privés haïtiens. Certes, les retombées économiques de ces petits projets sont modestes et leur durée de vie relativement courte mais ils présenteraient l'avantage majeur

d'être mieux acceptés par les communautés et par la société civile. A condition qu'un encadrement adéquat soit mis en place, l'autre avantage de cette d'approche est une démystification de la question minière en démontrant qu'un projet minier peut être bénéfique pour les communautés sans pour autant générer des désastres environnementaux.

EDUCATION ET VULGARISATION DE LA PROBLEMATIQUE MINIERE

Le secteur minier haïtien est mal connu du grand public et de nombreuses informations inexactes circulent à son sujet. Les affirmations les plus courantes sont :

- Les projets miniers ne visent qu'à brader le patrimoine national que constitue son sous-sol au bénéfice de puissances étrangères.
- Le pays renferme une grande richesse minière déjà connue et évaluée par un petit cercle d'initiés qui n'attendent que le bon moment pour faire main basse là-dessus.
- L'exploitation minière sera accompagnée de dommages graves et irréversibles pour l'environnement déjà fragile du pays.
- L'exploitation minière va spolier les droits des communautés vulnérables qui y vivent.
- Tout projet minier même à sa phase la plus précoce est une source d'enrichissement immédiat pour son promoteur à partir des échantillons de roches ou de sol qu'il prélève.

Pour surmonter ce déficit de confiance dans ce secteur, il est de la responsabilité du BME de rétablir la vérité. Ceci doit se faire par l'éducation de la population et la vulgarisation et la diffusion d'informations correctes.

EDUCATION

C'est l'aspect le plus fondamental dans cet effort de communication car il s'adresse à la jeune génération en cours de scolarité. L'action à mener devra se faire conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale en insérant dans le programme de géographie en classe fondamentale un chapitre consacré à la question minière de façon générale (différents types de mines, le cycle minier, les mines et l'économie, les mines et l'environnement, les mines et la société….) Par cela, on pourra à la base armer cette jeune génération contre la propagation d'informations erronées.

VULGARISATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le Bureau des Mines a la responsabilité d'informer la population sur tout ce qui concerne la géologie du pays en général et les ressources du sous-sol en particulier. La diffusion périodique de cartes montrant les permis octroyés et valides et celle de l'inventaire minier font partie de la stratégie de communication du BME. Il utilise surtout son site web à cette fin. Ce n'est cependant pas suffisant et une vulgarisation plus large de l'information vers tous les publics est nécessaire. Elle peut s'appuyer sur différents médias et commenter plus largement les questions que se pose le public. La vulgarisation de l'information est un domaine spécialisé et délicat et le BME devra se faire accompagner par une firme de consultation en communication dans une telle campagne.

CONCLUSION

Le secteur minier haïtien peut beaucoup contribuer au développement du pays vu le potentiel géologique identifié. Cependant, il confronte de sérieux problèmes liés à son histoire controversée et à sa perception par la société.

La mise en place d'une politique minière inclusive et respectueuse de l'environnement et du développement humain est un impératif pour inciter des investissements miniers pouvant conduire à des découvertes, à l'évaluation sérieuse du potentiel minier existant et à la mise en production de mines modernes et rentables.

Pour cela, le Bureau des Mines et de l'Energie doit exécuter un plan d'action basé sur le renforcement institutionnel du secteur minier et un effort accru d'éducation et de vulgarisation de la question minière auprès de toutes les couches de la population.